

## Prêt sur police

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_ Nom de l'assuré(e) : \_\_\_\_\_

Numéro de police : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### Renseignements sur le prêt

**Prêt sur police (minimum de 500 \$)**

- \_\_\_\_\_ \$ ou le maximum disponible, si cette somme est inférieure  
 Maximum disponible

**Instructions de versement**

- Envoi d'un chèque  
 Dépôt direct

**Directives spéciales :** \_\_\_\_\_

Le taux d'intérêt sera ajusté à chaque anniversaire de la police. Le montant de tout prêt non remboursé (y compris les intérêts courus et impayés) constitue une dette envers nous et doit être remboursé lors du rachat du contrat ou du décès de l'assuré(e), ou déduit de toute somme payable par nous à n'importe quel moment.

Veillez noter que le taux d'intérêt en vigueur est le taux préférentiel plus 2,00 %. Si votre police a été émise avant 1969, prière de communiquer avec nous pour connaître le taux d'intérêt en vigueur.

Le retrait de sommes ou le prêt sur police pourrait constituer un gain imposable.

N.A.S. (Canada) ou S.S.N. (É.-U.)

--	--	--

Obligation des autorités fiscales si le contrat génère un revenu d'intérêt ou un gain imposable.

**Avis de crédit sur prêt**

Si vous recevez un feuillet T5 à la suite d'un prêt sur police, vous pourriez recevoir un avis de crédit sur prêt au moment du remboursement.

### Remboursement d'un prêt sur police

Veuillez débiter mon compte pour le montant **additionnel** de \_\_\_\_\_ \$, à être appliqué contre mon prêt selon ma fréquence de paiement, et ce, à la même date que le prélèvement de la prime d'assurance.

Prière d'augmenter le montant indiqué sur mon avis de prime d'un montant additionnel de \_\_\_\_\_ \$, à être appliqué contre mon prêt.

**Si le mode de paiement PAC a été choisi :**

Le payeur (propriétaire du compte) autorise Assomption Vie à prélever le montant fixé du compte indiqué ci-dessus.

Le montant du prélèvement indiqué ci-dessus pourra être augmenté ou diminué à une date ultérieure.

Le plan PAC peut être annulé par Assomption Vie ou par le payeur (propriétaire du compte) sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 10 jours.

Assomption Vie se réserve le droit d'imposer des frais si l'institution financière refuse d'effectuer un débit.

### Signatures

**Tout bénéficiaire irrévocable ou privilégié** doit signer pour indiquer qu'il consent au retrait de sommes du contrat ou au prêt sur police.

\* Si le propriétaire est une personne morale (entreprise, association, etc.), la signature des personnes autorisées et leur titre sont exigés.

**Si le contrat a fait l'objet d'une cession en garantie, appelée hypothèque au Québec**, veuillez obtenir une mainlevée de la cession ou une mainlevée de l'hypothèque, ou faire signer le cessionnaire en garantie ou créancier hypothécaire à l'endroit indiqué pour attester qu'il consent au retrait ou au prêt sur police.

\_\_\_\_\_  
Signature du ou des propriétaire(s) de la police \* Titre Date

\_\_\_\_\_  
Signature du ou des bénéficiaire(s) actuel(s), si nécessaire Date

\_\_\_\_\_  
Signature du payeur, si le payeur diffère du propriétaire Date